

## 2.3 Aspects sociaux : Les acteurs locaux

### 2.3.3 Groupes vulnérables

#### Divulgarion et transparence

Les entreprises doivent faire état de leur approche de gestion à l'égard des populations vulnérables et elles doivent préciser comment cette approche a été mise au point et quels moyens sont utilisés pour en faire le suivi.

##### Questions pour l'auto-évaluation

- L'entreprise a-t-elle mené une évaluation du caractère significatif pour analyser quelle est l'information à divulguer et à qui elle doit être divulguée?
- Un processus a-t-il été mis en place pour communiquer annuellement aux acteurs locaux de l'information sur des sujets d'intérêt?

L'Association minière du Canada, Cadre VDMD: Prévention du travail des enfants et du travail forcé  
<http://mining.ca/fr/initiative-vdmd/protocoles-et-cadres/pr%C3%A9vention-du-travail-des-enfants-et-du-travail-forc%C3%A9>

#### NORMES INTERNATIONALES

##### Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Pages 33-35 \(Chapitre III. Publication d'informations. Recommandations 3, 4: Commentaires 30, 31, 32, 33\)](#)